

EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 131 pétitionnaires

Désignation : Citoyens et citoyennes du comté de Mirabel

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT le rôle important des églises du Québec pour la vie sociale, culturelle et communautaire de nos milieux sans que cela ne coûte un sou à l'État;

CONSIDÉRANT leur implication dans le soutien et l'organisation du bénévolat pour assurer de l'aide et une meilleure qualité de vie aux plus démunis que ce soit sur le plan matériel, de la santé ou de l'éducation;

ATTENDU QU'Hydro Québec est notre richesse naturelle nationale et qu'elle devrait contribuer à la promotion et au mieux-être de notre collectivité;

ATTENDU QUE ceci aura pour effet de plus que doubler le coût du chauffage de nos églises et contribuera à la fermeture de plusieurs dans notre belle province.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous demandons au gouvernement libéral et au premier ministre, appuyé par les députés et ministres que nous avons élus, de corriger cette situation en rétablissant pour toutes les églises du Québec un tarif d'électricité comparable à celui de la biénergie pour permettre à notre province, de conserver ces lieux de service et ces milieux de vie reconnus essentiels à la bonne marche de notre société québécoise.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Denise Beaudoin, députée de Mirabel



13-12-2006



